

MAIRIE
de
OYTIER-SAINTE-OBLAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
Arrondissement de VIENNE
Canton de LA VERPILLIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en mairie Salle du Conseil le :

Lundi 11 octobre 2021 à 19 HEURES 30

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) SPLA SARA AMENAGEMENT – Rapport annuel 2020
- 2) ONF : Etat d'assiette 2022 des coupes à assier en forêt communale
- 3) Modification délibération n° 2021/31 Tarif repas cantine et date application
- 4) Tarif utilisation du restaurant scolaire communal pour les enfants amenant leur repas (PAI)
- 5) Avenants au marché travaux Construction restaurant scolaire et local technique
- 6) Budget communal : Décision modificative n° 2
- 7) Divers

Oytier Saint –Oblas,
Le 05 octobre 2021

Le Maire : René PORRETTA

